

**FRANCE**

La CFDT s'inquiète du recul du dialogue social en entreprise

SOCIAL

Le syndicat dénonce une « mise en place au rabais » des conseils sociaux et économiques dans les entreprises de plus de 10 salariés au 31 décembre.

Leïla de Comarmond
[@leiladeco](#)

Les entreprises de plus de 10 salariés ont jusqu'au 31 décembre pour mettre en place les nouvelles instances représentatives du personnel que la réforme du Code du travail de 2017 a substituées aux CE, CHSCT et délégués du personnel qui coexistaient jusqu'à présent. Pour le gouvernement, leur fusion dans une structure unique, le comité social et économique (CSE), va renforcer le dialogue

social dans les entreprises. Pari perdu, estime la CFDT.

A trois mois de l'échéance, la centrale a présenté, mardi, un bilan très négatif de la mise en œuvre des ordonnances Pénicaud sur le sujet alors que 50 % des employeurs concernés sont déjà entrés dans le nouveau système. « Nous estimons que parmi les entreprises qui ont déjà mis en place un CSE, neuf sur dix ne sont pas passées par un accord avec les représentants des salariés, elles se sont contentées du minimum légal », a déploré Philippe Portier, le secrétaire national en charge du sujet à la direction de la CFDT. Contrairement à ce que souhaitait la centrale, aucune obligation de négocier et de conclure n'a été inscrite dans la loi.

Baisse très forte des moyens

« Cela conduit à une baisse très forte des moyens des représentants du personnel mais aussi à une centralisation du dialogue social qui s'accompagne d'une perte de proximité par rapport aux salariés », a-t-il regretté.

Sans compter que la loi ne prévoit pas que les suppléants assistent aux réunions du CSE... « C'est comme si, dans une équipe de rugby, on interdisait aux remplaçants de s'entraîner », a dénoncé Philippe Portier, qui souligne également « l'augmentation de la charge de travail des élus », donc une professionnalisation que critiquait pourtant le gouvernement.

Malika Poubga, syndicaliste CFDT chez Marionnaud, qui compte quelque 3.000 salariés, a attaqué la réforme avec son exemple à l'appui : « Nous n'avons plus que 25 élus pour 465 établissements. Comment peut-on correctement représenter les salariés ? » Rares sont les employeurs qui, comme Korian, cité en exemple par la centrale, sont allés au-delà du minimum. Le groupe a notamment prévu 2 à 4 représentants de proximité dans chaque établissement. « Pour cela, il faut un accord, or notre direction n'en a pas voulu », a dénoncé Malika Poubga. ■